



Le travail enrichit l'homme.

# LE DÉFENSEUR

Travail, Solidarité, Justice

# LES DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

VENTE et ADMINISTRATION, 45, rue de la Bourse.

ABONNEMENTS : LYON..... Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50; — six m., 10 fr. DÉPARTS... Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50; — six m., 13 fr.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE s'il vous plaît ?

LE NUMÉRO EXCEPTIONNEL du DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME n'a pu paraître dimanche. Le jour de sa publication sera indiqué incessamment.

Une opinion, s'il vous plaît

Un des rédacteurs de l'organe des Gourdins réunis, lisez Figaro, s'exprime ainsi :

« Comment fait-on pour avoir une opinion ? Comment cela se passe-t-il ? Je ne parle pas du droit divin qui est une sorte de dogme (voyez-vous l'impie) que l'on vous enseigne avec les vérités de la religion, ni de l'idée républicaine qui, chez nous, n'est qu'une révolte des déclassés, des ennuis, des repris de justice... »

Voyez donc ce pauvre rédacteur, il cherche son opinion, il ne la trouve pas, un communalard la lui a sans doute soustraite. Il avait pris pour une opinion la peur d'être mangé par la République des repris de justice, il est le veau de son erreur.

Ce pauvre royaliste rencontre ses amis de collège, il reconnaît qu'ils sont tous pourvus d'une opinion, et lui n'en a pas. Il était sans doute endormi, lors de la distribution des opinions, ou la commission l'a jugé indigne d'en avoir une.

En parlant du gouvernement de la République, le lieutenant des gourdins réunis s'écrie :

« Par exemple, pour celui-là je n'avais pas besoin de lire et de comparer, sachant d'avance que du commencement à la fin c'était une suite de ruines, de forfaits et de désastres. »

Si le Défenseur des Droits de l'homme écrivait des choses semblables, il serait poursuivi pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Cela tient à l'encre que nous employons.

Dans les colonnes du journal royaliste, ces expressions sont des outrages au gouvernement de la République.

C'est une question d'encre.

Le journaliste réactionnaire dit qu'il préfère l'opinion légitimiste, et qu'il eut été fier, pendant la guerre, de marcher à l'ombre de ce drapeau de l'honneur.

Mais, royaliste écervelé, vous dites n'avoir pas d'opinion, et vous en émettez une, soyez donc conséquent.

Enfin, quoi qu'il en soit, nous vous croyons sur parole, et nous allons vous aider à retrouver vos idées.

AVIS L'ante citoyen Saint-Genest, rédacteur du Figaro, a perdu son opinion ; si un républicain communalard ou pétroleur l'a trouvée, il ne peut s'en servir, nous le prions de la rapporter au bureau de la Décentralisation contre un litre de pétrole.

Electeurs ! voilà la pensée de tous les partisans de la monarchie, voilà les injures qu'ils adressent à ce bon peuple, qu'ils voudraient enchaîner sous le fallacieux prétexte de le gouverner.

Vous êtes prévenus, et souvenez-vous, au jour des élections, que les républicains ne sont que des repris de justice, relevez cette grossière insulte, en votant pour ceux qui vous appellent des frères.

J. FLORENTIN.

NEUF MOIS DE PRISON ET 3,000 FRANCS D'AMENDE

Est-ce croyable ???

## Les Arrestations

On nous signale, dit le Progrès du Nord, un double cas de détention préventive tellement grave, que nous avons

tuot d'abord hésité à tenir les faits pour exacts.

Pendant les renseignements que nous avons recueillis sont confirmés d'une manière précise par des citoyens honorables qui réclament notre publicité. Nous ne pouvons la leur refuser. Au surplus, si quelque erreur venait à se glisser dans notre récit, nous croyons rendre service à M. le procureur de la République Robinet de Cléry, en lui fournissant l'occasion de la rectifier.

Voici les faits :

« Dans les premiers jours de juin, un vétérinaire d'une ville voisine alla à Paris, où il embaucha pour son atelier deux ouvriers maréchaux. Arrivés à Lille, ceux-ci furent arrêtés ; on les écroua à la maison d'arrêt comme suspects. Suspects de quoi ? Ils ne le savent pas et on ne le leur a pas dit.

« Il paraît qu'une instruction judiciaire fut commencée. La justice avait fait demander des renseignements à Paris ; les renseignements tardaient à venir. Le patron fit de nombreuses démarches pour obtenir soit la mise en liberté des deux ouvriers s'ils étaient innocents, soit, au moins, que les renseignements n'arrivaient pas.

« Il y a quelques jours, le patron apprenait que l'un des ouvriers, nommé Perrier, était mort dans la prison... mort de chagrin, affirme l'autre ouvrier. C'est indirectement, et comme par hasard, que la triste nouvelle parvint au patron. L'administration n'avait pas jugé à propos d'aviser de cet incident la seule personne qui s'intéressât ici aux malheureux détenus.

« Le lendemain ou le surlendemain de la mort, les renseignements demandés sur Perrier arrivaient enfin au parquet de Lille ; ils ne relevaient aucune charge contre lui. Une ordonnance de non-lieu fut rendue. Il était bien temps !

« Quant à l'autre ouvrier, les renseignements venus de Paris sont muets sur son compte. Il continue d'être détenu. »

Ces faits se passent de commentaires

## FEUILLETON

LES

# MYSTÈRES DU PEUPLE

HISTOIRE

D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES

A TRAVERS LES AGES

par Eugène SUE

INTRODUCTION

Le Casque de Dragon, — L'anneau du Forçat, ou la Famille Lebrenn

1848-1849

CHAPITRE XI

Comment, le jour anniversaire de la naissance de son fils, M. Lebrenn lui ouvre cette chambre mystérieuse, qui causait tant d'étonnement

ment à Gildas Pakou, le garçon de magasin. — Comment Sacrovir Lebrenn, et Georges Duchêne, son beau-frère, désespéraient du salut de la République et du progrès de l'humanité. — Pourquoi M. Lebrenn, fort de ce que renfermait la chambre mystérieuse, était au contraire plein de foi et de certitude sur l'avenir de la démocratie.

(Suite.)

— Mais, à l'intérieur, — s'écria Georges, — à l'intérieur !

— Eh bien, mes amis, que se passe-t-il à l'intérieur ?

— Hélas ! mon père... la défiance, la peur, la misère partout semées par les éternels ennemis du peuple et de la bourgeoisie... Le crédit anéanti... Des populations égarées, trahies, trompées, ameutées contre la République, leur mère.

— Pauvres chers aveugles ! — reprit en souriant M. Lebrenn, — le prodigieux mouvement industriel qui s'opère dans les différentes classes de travailleurs et de bourgeois ne frappe donc pas vos yeux ? Songez donc à ces innombrables associations ouvrières qui se fondent de toutes parts, à ces excellents essais de banque d'échange, de comptoirs commu-

naux, de crédit foncier, de sociétés coopératives, etc., etc. Ces tentatives, les unes couronnées de succès, les autres incertaines encore, mais toutes entreprises avec intelligence, courage, probité, persévérance et foi dans l'avenir démocratique et social, ne prouvent-elles pas que le peuple et la bourgeoisie, ne comptant plus sur le concours et l'aide de l'Etat cherchent leur force et leurs ressources en eux-mêmes, afin de se délivrer de l'exploitation capitaliste et usuraire ?... Croyez-moi, mes enfants, lorsque tout un peuple comme le nôtre se met à chercher la solution du problème, d'où descend sa vraie liberté, son travail, son bien-être et celui de la famille... ce problème, il le trouve... et, le socialisme aidant, il le trouvera.

— Mais où sont nos forces, mon père ? Notre parti est décimé !... Les républicains sont traqués, calomniés, emprisonnés, proscrits !...

— Et quelle est, mes enfants, la conclusion de votre découragement ?

— Hélas ! — reprit tristement Sacrovir, — ce que nous redoutons, c'est la ruine de la République, c'est le retour au passé ; c'est de rétrograder au lieu

d'avancer, c'est la négation du progrès... c'est d'en arriver à cette désolante conviction : que l'humanité, au lieu de marcher toujours, est fatalement condamnée à tourner incessamment sur elle-même dans un cercle de fer dont elle ne peut jamais sortir... Ainsi, que la République succombe, peut-être allons-nous retourner sur nos pas... reveir au-delà même du point dont nos pères sont partis en 89 !

— C'est absolument ce que disent et ce qu'espèrent les royalistes, mes enfants... Que les royalistes commettent cette erreur de logique, soit, je le conçois : rien n'aveugle comme la passion, l'intérêt, ou les préjugés de caste ; mais que nous... mes enfants, nous fermions les yeux à l'évidence du progrès... plus éclatant que le soleil, pour nous plonger dans les ténèbres du doute... mais que nous, mes enfants, nous fassions à la sainteté de notre cause l'injure de douter de sa puissance, de son triomphe souverain... lorsqu'il se manifeste de toutes parts...

— Que dites-vous, mon père ? — Je dis : lorsque notre triomphe se manifeste de toutes parts ; je dis que

## DANS LYON

### RECTIFICATION

Dans le numéro de lundi, 14 courant, une faute typographique grave a été commise dans l'article signé Balthazard.

On a écrit :

« Est-ce à dire qu'ils ont voté pour le parti de l'ordre ? »

Il faut lire : pour le parti du désordre.

Cette coquille ayant bien pu échapper à la sagacité de quelques-uns, de nos lecteurs, nous nous exprimons de la rectifier, pour ne pas laisser dénaturer le sens de la pensée de l'auteur.

### Nos DE COLLECTIONS

En raison du travail qu'exige la recherche des numéros anciens du Défenseur des Droits de l'Homme demandés pour collections, nous avertissons nos lecteurs que le prix de ces numéros sera invariablement fixé à DIX CENTIMES l'un.

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du Journal.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs l'article 26 de la loi du 16

**Art. 26. — Le droit de timbre afférent aux abonnements contractés avant la promulgation de la loi, sera remboursé aux propriétaires de journaux et écrits périodiques.**

En vertu de cet article, nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est à échéance, de ne pas craindre d'augmenter la durée de leurs engagements, afin de profiter du bénéfice de la loi.

### Bon peuple, lis!!!

Nous reproduisons *textuellement*, et sans commentaires, le compte-rendu de la fête des écoles municipales, d'après la *Décentralisation*.

Nos lecteurs jugeront de la bonne foi de ces bons prêtres et légitimistes qui aspirent à nous gouverner.

Nous avons tout d'abord pensé à faire de la fameuse fête des écoles un compte rendu humoristique, croyant que le ridicule surtout devait dominer dans cette mascarade.

Mais, après avoir assisté hier à l'ignoble spectacle dont nous allons parler, la plaisanterie s'est éteinte pour faire place à l'expression de la douleur et du dégoût.

Dès dix heures et demie du matin, les différentes écoles des divers quartiers se mettaient en marche dans l'ordre soigneusement prescrit par l'affiche municipale.

Les couleurs bois, bleu de ciel, cerise, rose, etc., s'étaient à la poitrine des garçons et des filles, sous forme de décorations en plomb avec rubans. Chaque section, conduite par son instituteur et son institutrice, était précédée d'un panonceau aux armes de la ville, avec la devise :

Suis le lion qui ne mords point,  
Sinon quand l'ennemi me poings.

Suivant sa promesse, la garde nationale à cheval était absente. En revanche, les sapeurs pompiers faisaient étinceler leurs casques au soleil, et les officiers de la fine fleur de la garde nationale, convoqués pour la circonstance, montraient triomphalement, attachés à leur bras, des brassards tout brillants d'or et de broderies.

C'est vers midi que le cortège arriva au Grand Camp.

Le soleil était torride, la plaine poudreuse.

Rien pour abriter les quatre ou cinq mille enfants entassés les uns contre les autres ; rien pour abriter la cohorte pressée des parents.

Et la cérémonie commence.

C'est un discours du citoyen Barodet, adjoint, dont personne ne saisit un mot ; c'est un autre pathos prononcé par le citoyen Vacheron, président des écoles.

Et toute cette cohue était là, grillée par le soleil, suant, toussant, se bousculant.

Il fallut en emporter plusieurs qui s'évanouirent.

Cela dura jusqu'à quatre heures.

Alors la distribution était termi-

née ; le tour était venu des agapes républicaines.

Le fermier du parc s'était opposé à l'envahissement de ses pelouses, couvertes d'herbe assez haute et prête à faucher.

On passa par dessus la légalité et le droit de propriété, on passa par dessus la signification faite par huissier d'après l'ordre du fermier du parc ; on affronta sans hésitation un procès.

Les plus belles pelouses, environnées de rubans de coton bleus et rouges, sont livrées aux enfants qui arrivent en désordre.

De petits drapeaux tricolores indiquent l'espace à fouler aux pieds.

C'est le signal du tohu-bohu et de la mangeaille.

De longues voitures de déménagement, appartenant à M. Tollet, sortent les caisses à rations, peintes en bleu et portant l'écusson de la ville, avec filet or et chiffres divers.

On voit déboucher de diverses allées des bandes d'enfants, hurlant, — c'est le mot, la *Marseillaise*.

On entend des détonations de boîtes. C'est l'annonce du banquet.

Maitres et élèves s'éparpillent sur l'herbe dans le désordre le plus complet.

Les arrosoirs de vin circulent.

Les caisses sont ouvertes, et les fameuses assiettes de papier festonné en sont extraites.

On emplit cela de cervelas, de gâteaux.

Puis, sur une hauteur, une longue table en planches est dressée. Là, pompiers et gardes nationaux viennent s'abreuver et manger tour à tour.

Un caporal de la garde nationale profite d'un instant de répit pour faire ses provisions et glisser dans sa poche un paquet de pain et de cervelas.

Nous apercevons un capitaine d'état major de la garde nationale, à cheval, un verre à la main.

On est obligé de séparer plusieurs gardes nationaux ivres, qui veulent en venir aux mains.

D'autres gardes nationaux et des officiers se promènent de tous côtés, buvant un verre de vin ici, lançant une plaisanterie grivoise là.

— Vivent les écoles municipales ! Vivent les écolières ! Vive le conseil municipal ! A bas les calotins ! A mort les jésuites !

Tels sont les cris qui, sous diverses formes, se font entendre partout.

— Madame, s'écrie une mère rouge de colère, en abordant une institutrice, vous n'avez pas donné à ma petite sa portion de cervelas.

— Si ! madame, elle l'a eue comme les autres !

— Vous mentez ! je vous f... Il faut se jeter entre ces deux femmes pour empêcher une rixe.

Le citoyen Jules Frantz, escorté de deux amis, se promène, le front rayonnant, au milieu de cette foire.

— C'est la distribution aux enfants, par là ? dit un visiteur fouvoyé.

Une institutrice aborde en passant un de nos amis :

— Hein ! dites donc, l'homme c'est un peu *chie*, ça ?

Notre ami, littéralement effrayé, ne sait que répondre.

Pourtant le repas semble touché à sa fin ; les têtes s'échauffent. Visiteurs, parents, enfants, tout cela est pêle-mêle.

Aux tonneaux de vin, non encore vides, président des gardes nationaux déjà gris, baïonnette au fusil, factionnaires peu attrayants et aussi peu rassurants.

Les assiettes en papiers volent de tous côtés sur la pelouse. Pour notre part, nous en ramassons quelques-unes, en souvenir de cette fête.

Quelques-uns des enfants s'en couvrent la tête en guise de coiffure.

— Maman, dit l'un, je suis saouli ! Et la mère d'embrasser l'enfant en souriant.

— Adeline, dit une mère à sa fille, viens ici. Tu vas tacher ta robe !

L'enfant répond : — M... ! (Textuel.)

La mère sourit.

Mais déjà les fragiles barrières de rubans de coton sont franchies. On se répand sur toutes les pelouses voisines. C'est l'heure des « jeux innocents. »

Nous allons d'un côté où la musique joue avec rage.

C'est un bal.

Les jeunes filles essayent là, tant bien que mal, un *chahut* qui promet pour l'avenir.

Ici, d'autres petites filles, excitées par l'exemple des garçons, font la roue sur l'herbe.

Là, ce sont des officiers de la garde nationale entourés d'un groupe d'enfants dont ils guident les chansons : la *Marseillaise*, le *Ca ira*, etc.

Un père, le visage illuminé par le bonheur, s'approche de nous :

— Hein ! ça vaut bien mieux que tous ces s... cantiques qu'on leur faisait chanter autrefois ? C'est ça qui

en de telles circonstances, se laisser abattre, se décourager, ce serait compromettre notre cause... si le progrès de l'humanité ne poursuivait pas sa marche éternelle, malgré l'incrédulité, l'aveuglement, les faiblesses, les trahisons ou les crimes des hommes !...

— Comment !... l'humanité sans cesse en progrès ?...

— Sans cesse, mes enfants.

— Mais il y a bien des siècles... nos pères les Gaulois vivaient libres, heureux ! et pourtant ils ont été dépouillés, asservis par la conquête romaine, ensuite par les rois franks !

— Je n'ai pas dit, mes amis, que nos pères n'ont pas souffert, mais que l'humanité avait marché... Derniers fils d'un ancien monde qui s'écroulait de toutes parts pour faire place au monde chrétien, progrès immense !... nos pères ont été meurtris, mutilés sous les débris de la société antique... Mais en même temps une grande transformation sociale s'opérait ; car l'humanité marche toujours... parfois lentement... jamais elle n'a fait un pas en arrière.

— Mon père, je vous crois... cependant...

— Malgré toi tu doutes encore, Sacrovir ? Je comprends cela ; heureusement les enseignements, les *preuves*, les *dates*, les *faits*, les *noms*, que tu trouveras tout à l'heure dans la chambre mystérieuse, te convaincront mieux que mes paroles... Et lorsque vous verrez, mes amis, qu'aux temps les plus affreux de notre histoire, tels que les ont presque toujours faits à notre pays les rois, les seigneurs et le haut clergé catholique ; lorsque vous verrez que nous autres *conquis*, nous sommes partis de l'ESCLAVAGE pour arriver progressivement, à travers les siècles, à la SOUVERAINETÉ DU PEUPLE, vous vous demanderez si, à cette heure où nous sommes investis de cette souveraineté si laborieusement gagnée, nous ne serions pas criminels de douter de l'avenir... En douter, grand Dieu ! ah ! nos pères, malgré leur martyre, n'en ont jamais douté ! Aussi n'est-il presque pas de siècle où ils n'aient fait un pas vers l'affranchissement... Hélas ! ce pas était presque toujours ensanglanté. Car si nos maîtres les conquérants se sont montrés implacables, vous le verrez, il n'est pas de siècles où de terribles représailles n'aient éclaté contre eux pour satisfaire

la justice de Dieu... Oui, vous le verrez, pas de siècle où le bonnet de laine ne se soit insurgé contre le casque d'or ! où la faux du paysan ne se soit croisée avec la lance du chevalier ! où la main calleuse du vassal n'ait brisé la main douillette de quelque tyranneau ! Vous le verrez, mes enfants... pas de siècle où les infâmes débauches, les férociétés des rois et de la plupart des seigneurs n'aient soulevé les populations, et où elles n'aient protesté par les armes contre la tyrannie du trône, de la noblesse et des papes !... Vous le verrez, pas de siècle où les affamés, se dressant inexorables comme la faim, n'aient jeté les repus dans la terreur... pas de siècle qui n'ait eu son festin de Balthazar, enseveli avec ses coupes d'or, ses fleurs, ses chants et ses magnificences, sous le flot vengeur de quelque torrent populaire... Sans doute, hélas ! à ces terribles, mais légitimes représailles de l'opprimé, succédaient contre lui de féroces vengeances ; mais de formidables exemples étaient faits ; et toujours la Révolution a arraché aux éternels possesseurs de nos pères quelque durable concession écrite dans la loi et forcément observée.

— Je vous crois, dit Sacrovir, si l'on juge du passé par le présent, car en 1789 la Révolution a reconquis nos libertés ; en 1830, la Révolution nous a rendu une partie de nos droits ; enfin, en 1848, la Révolution a proclamé la souveraineté du peuple, et le suffrage universel, qui met un terme à ces luttes fratricides.

— Et il en a toujours été ainsi, mon enfant ; car, tu le verras, il n'est pas une réforme sociale, politique, civile ou religieuse, que nos pères n'aient été forcés de conquérir de siècle en siècle au prix de leur sang !... Hélas ! cela est cruel... cela est déplorable ; il fallait bien recourir aux armes, lorsque des privilégiés opiniâtres, inexorables, répondaient aux larmes, aux douleurs, aux prières des opprimés : RIEN, RIEN, RIEN !...

(La suite à demain.)

fera de bons enlèves ?

Plus loin, un groupe de femmes s'extasiaient devant les jeunes filles qui dansent :

— Oh ! les coquines ! comme ça se trémousse ! comme ça marchera plus tard !

Plus loin encore, des groupes d'enfants, sous le regard charmé des instituteurs et des parents, tiennent des propos comme celui-ci :

— Ah ! s. n. d. D. ! que ceux qui veulent toucher à la République, viennent donc nous toucher ici !

Un autre enfant de huit ans environ — Ces tas de curés, je voudrais en manger, moi, s. n. d. D. (Textuel.)

Il est près de six heures.

Les pelouses, foulées de toutes parts, sont couvertes d'enfants.

Il est même défendu de ne pas marcher sur ces pelouses.

Un garde national nous donne l'ordre formel d'abandonner le chemin frayé pour marcher sur l'herbe.

Les enfants ont arraché les petits drapeaux tricolores plantés çà et là et se les disputent entre eux.

Tous, ou à peu près, ont brisé des branches d'arbres, acacias et autres, dont ils se parent en guise de trophées.

Cet exemple est suivi par les gardes nationaux.

Ce n'est pas assez d'avoir abimé les pelouses, on veut encore dépouiller les arbres.

De tous côtés, c'est un vacarme épouvantable.

On commence à se retirer.

Les propos, les chants, les cris les plus ignobles et les plus dégoûtants s'entrechoient.

La plupart des enfants sont obligés d'être soutenus par leurs parents, qui, eux mêmes, pour quelques uns, auraient également besoin de soutien.

Nous voyons transporter dans une voiture trois femmes prises de vin.

— L'une de ces femmes est une institutrice.

A huit heures, on entend encore dans les allées du parc, des chants avinés, des cris, des injures !

Autrefois, à Lacédémone, pour inspirer à leurs enfants l'horreur de l'ivrognerie, les parents faisaient enivrer leurs esclaves et les donnaient en spectacle à leurs héritiers.

Aujourd'hui, la République a trouvé mieux : elle fait enivrer les enfants eux-mêmes.

Cespectacle a causé dans notre ville une indignation légitime et universelle.

Les écoles des Frères sont bien vengées.

J. G.

M. Barodet, premier adjoint au maire de Lyon, a prononcé le discours suivant à la Fête des Ecoles :

« Chers enfants, « Vous avez vu, cette année, des choses bien extraordinaires, bien émouvantes et qui ne s'effaceront plus de votre mémoire : tous les hommes courrant aux armes, faisant l'exercice, revêtant l'habit militaire, chantant la Marseillaise, le Chant du Départ et Mourir pour la Patrie ; les plus jeunes et les plus vigoureux se réunissant en légions et partant avec des canons et des canons à la défense de la France envahie par l'étranger ; vos pères, et jusqu'à vos vieux grands-pères, se préparant résolument à la défense de notre chère ville, menacée par un ennemi redoutable, qui avançait toujours.

« Vous avez entendu les sanglots des mères et des sœurs, à la nouvelle de la mort d'un fils aimé, d'un frère chéri, d'un parent, d'un ami qu'on ne reverrait plus jamais !

« Vous avez pu lire la colère, la honte, la consternation peintes, tour à tour, sur tous les visages, à chaque nouvelle de nos immenses désastres. Vous avez entendu proférer des cris de trahison et des menaces de vengeance. Vous avez aussi entendu retentir des vivats à la République, à la liberté, grandes choses que vous ne pouvez encore comprendre et dont on ne se rend digne que par l'instruction et l'esprit de justice.

« Malgré les distractions et les émotions de chaque jour, de chaque heure, que de pareils événements produisaient inévitablement dans vos études, vous avez cependant travaillé ; vous avez fait des progrès, et vous recevez aujourd'hui votre récompense : après la distribution des prix, vous participerez tous à la Fête des Ecoles, qui est faite pour vous rappeler que la France fonde ses plus chères espérances sur vous.

« Que vous faites bien, chers enfants, de travailler à vous instruire ! Car il faut que vous sachiez et n'oubliez pas que la supériorité d'instruction sur les Français est une des principales causes de nos revers. La France s'est oubliée follement pendant une vingtaine d'années, que la Prusse a employées à étudier et à perfectionner, et cela a suffi pour rendre cette dernière la plus forte.

« L'instruction, mes enfants, donne une grande puissance à l'homme, et celui qui en est dépourvu peut être considéré comme un aveugle auquel il faut absolument un guide, qui devient toujours son maître. Mais l'instruction seule ne suffit pas ; songez qu'il faut être honnête surtout et rechercher en toutes choses la vérité. A quoi servirait, je vous le demande, d'acquérir de la science et de la force, si l'on devait les employer au mal ?

« Mieux vaudrait, mille fois encore, rester ignorant. Ne perdez pas de vue, chers enfants, cette règle de conduite : s'instruire, s'instruire encore, s'instruire toujours dans le but d'être utile et de mieux pratiquer la justice. Si nous pratiquions tous la justice, nous n'aurions plus la guerre et nous serions heureux. »

« Chers instituteurs, chères institutrices,

« La municipalité est heureuse de vous adresser, en cette circonstance solennelle, les éloges, les remerciements que vous méritez pour l'intelligence, le dévouement et la persévérance que vous avez déployés dans l'exercice de vos pénibles mais si nobles fonctions. Croyez bien que la municipalité ne l'oubliera pas et fera tous ses efforts pour améliorer, progressivement et dans la mesure du possible, votre modeste position. N'oubliez jamais, de votre côté, que la population lyonnaise, en vous confiant ses enfants, vous confie tout ce qu'elle a de plus délicat, de plus fragile et de plus cher. Touchez-y donc avec tout le respect, toute la sollicitude, toute la tendresse que mérite l'enfance. »

« Mesdames et messieurs, « La distribution des prix des écoles municipales sera suivie d'une modeste fête de famille, que nous avons appelée la fête des écoles, et que nous avons le désir et l'espoir de voir se renouveler tous les ans.

« A cet égard, on a attaqué avec passion, avec injustice, nos intentions.

« Qu'on le sache bien, nous n'a-

vons, en aucune façon, voulu donner à cette fête un caractère politique ou religieux. C'eût été en altérer la haute signification et la pureté.

« Nous sommes partisans de la plus grande liberté en matière d'enseignement, et nous professons la plus complète tolérance pour toutes les opinions politiques ou religieuses ; nous ne demandons pas autre chose, pour nous-mêmes, que la tolérance que nous accordons aux autres.

« Au lieu de nous entre-déchirer, qu'il serait mieux de n'avoir d'autre motif d'ambition et d'émulation que celui de la vérité et de la justice ! Que ce soit donc entre nous à qui fera le mieux.

« Ce que nous ne faisons encore qu'inaugurer en France, la fête des écoles, se pratique en Suisse, en Allemagne, avec une magnificence que nous ne pourrions atteindre de longtemps. Ce que nous faisons, c'est une profession de foi à laquelle toutes les opinions honnêtes peuvent se rallier.

« Nous croyons que l'ignorance et la mauvaise éducation sont les causes principales, sinon les seules, de nos discordes civiles, de nos égarements, de nos erreurs, de nos fautes.

« Nous pensons que nous ne pouvons fonder en France l'ordre véritable, résultant de la conciliation des intérêts intelligemment et librement faite, que par la bonne instruction, qui éclaire l'esprit, et par la bonne éducation, qui élève le cœur.

« Et puisque la génération actuelle a été privée, dans une trop grande mesure, de ces trésors inestimables, il faut les répandre à flots sur la tête de nos enfants. Il faut qu'ils soient et plus instruits et meilleurs que nous, afin qu'ils soient plus heureux.

« Notre Fête des Ecoles aura le précieux avantage de nous rappeler, chaque année, à ce devoir, et de mêler, dans un même sentiment de solidarité, la génération qui s'éteint et celle qui a cessé de grandir, avec celle qui commence.

« Nous apprendrons à nous connaître, à nous respecter, à penser ensemble, à poursuivre le même but honnête. Nous nous quitterons meilleurs ; les vieux s'en iront au repos avec plus de sérénité, et les jeunes, à l'avenir lumineux, avec plus de courage et d'espoir. »

## TRIBUNAUX

### 4<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. BOIDEMETZ, colonel

AFFAIRE DU MAIRE DE PUTEAUX

Audience du 10 août.

Cette longue affaire, qui n'a pas demandé moins de quatre audiences, dans laquelle ont été entendus cinquante six témoins, tant à charge qu'à décharge, va donc se terminer aujourd'hui.

Les débats ont été clos hier soir ; on a réservé pour l'audience de ce jour le réquisitoire de M. le commissaire du gouvernement et les répliques de M<sup>e</sup> Denis, défenseur de l'accusé.

Le conseil rentre en séance à neuf heures du matin.

L'accusé paraît très-agité, il promène des regards inquiets sur chacun des membres du conseil.

M. le commissaire du gouvernement donne lecture de son réquisitoire. Il relève contre l'inculpé cinq chefs d'accusation :

1<sup>o</sup> Offense envers le chef du pou-

voir exécutif de la république française ;

2<sup>o</sup> Attentat ayant pour but de changer et de modifier la forme du gouvernement ;

3<sup>o</sup> Excitation à la guerre civile ;

4<sup>o</sup> Distribution d'armes et de munitions ;

5<sup>o</sup> Embauchage.

M. le commissaire du gouvernement insiste sur ce dernier chef d'accusation.

Nous citons le passage de son réquisitoire ayant trait à cette affaire :

« Le même jour (2 avril), dit-il, cinquante misérables, indignes de marcher dans les rangs de l'armée, arrivèrent à la mairie de Puteaux. Là on les désarma, et leurs armes et leurs munitions vinrent servir à un même nombre de gardes nationaux.

« Le même jour encore, un caisson d'artillerie rempli de munitions est conduit dans la cour de la mairie ; le maire refuse de le recevoir, et tout naturellement ces munitions vont augmenter les ressources des insurgés.

« Le 3 avril, une pièce de canon est amenée, et plutôt que de la mettre en lieu sûr, l'accusé la laisse prendre par la foule. Cette pièce est immédiatement transportée au pont de Neuilly, et mise en batterie contre les troupes de Versailles.

« Tous ces faits, prouvés par les dépositions des témoins et les pièces jointes au dossier, ne démontrent-ils pas jusqu'à l'évidence que l'accusé non seulement était favorable aux hommes de l'Hôtel-de-Ville, mais encore que par tous les moyens en son pouvoir, il a contribué à les soutenir ? Son ardeur à servir la commune s'exaltait de plus en plus ; elle devait lui faire commettre un dernier crime, le plus grand de tous.

« Ainsi, après avoir fait désarmer les soldats déserteurs (dont les armes servent à la population de Puteaux), quel était son devoir ? Il devait ou les consigner en lieu sûr, afin d'empêcher ces hommes, qui étaient la plaie de l'armée, d'apporter un contingent à l'insurrection, ou alors les diriger sur Versailles et les mettre entre les mains du gouvernement régulier.

« Au lieu de cela que fait-il ? Par son ordre, des bateliers sont mis en demeure de passer ces hommes sur l'autre rive. Il montrait ainsi le désir de servir la commune, puisqu'il n'hésitait pas à embaucher pour elle des malheureux qui vont combattre contre leurs camarades.

« Je ne m'étendrai pas sur ce chef d'accusation. Le crime est tellement grand, et les témoignages sont tellement affirmatifs, que je crois inutile d'insister.

« Je vous ai fait voir, messieurs, l'accusé insulter l'illustre chef du pouvoir exécutif ; puis, par son exemple et son refus de délivrer la solde, poussant ses administrés dans les bras de l'insurrection, puis leur donnant des armes et des munitions ; enfin, couronnant son œuvre en n'hésitant pas à embaucher pour le compte de la commune des misérables qui renient leur drapeau et viennent par leur rébellion contribuer à augmenter nos malheurs.

« Nous ne nous appesantirons pas davantage sur les faits qui sont à sa charge : pour nous, il sont suffisamment établis. Nous nous bornerons donc à réclamer de votre justice le châtement de pareils attentats commis par un magistrat municipal. En conséquence, nous vous demandons qu'il soit fait application des articles 1<sup>er</sup> du décret du 11 août 1848, 1<sup>er</sup> de la loi du 27 juillet 1849 ; 87, 91, 92, 96,

paragraphe 2, du code pénal, l'article 3 de la loi du 24 mai 1834, et 208 du code de justice militaire.

Après cette lecture, la parole est donnée à M<sup>e</sup> Denis, défenseur de l'accusé.

M<sup>e</sup> Denis examine successivement chaque chef d'accusation, et il démontre que le maire de Puteaux n'a jamais eu la moindre sympathie pour la commune ni pour les membres qui la représentaient.

M. Roque de Fillol, dit-il, est un très honorable citoyen; son existence a été jusqu'ici irréprochable. Trente témoins sont venus déposer contre lui, je pourrais invoquer en sa faveur le témoignage de six mille habitants de Puteaux.

Vous avez entendu toutes les dépositions, personne n'a pu dire que l'accusé ait jamais manifesté ses sympathies pour la commune. Placé entre les fédérés et le gouvernement de Versailles, menacé également des deux côtés, il a toujours gardé une stricte neutralité. Un jour, une seule fois, il a fait une démarche auprès de la commune par l'entremise de deux membres du conseil municipal de Puteaux; cette démarche était dictée par l'humanité, non par la politique.

Les habitants de Puteaux souffraient beaucoup du bombardement. Le maire s'est adressé à la commune pour préserver ses concitoyens des bombes et des obus. Voilà la seule démarche qu'il ait jamais faite auprès du gouvernement de l'Hôtel de-Ville. Vous pouvez reprocher au maire sa faiblesse, son manque d'énergie, son hésitation, mais il serait injuste de soutenir qu'il ait jamais fait acte d'adhésion à la commune de Paris.

Cette chaleureuse plaidoirie a produit une vive sensation dans l'auditoire.

M. le président, regardant l'accusé, lui dit : Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

R. Non, monsieur le président.

D. Monsieur le défenseur veut-il prendre de nouveau la parole ?—R. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président.—La séance est suspendue; le conseil va se retirer dans la salle des délibérations. Gardes, emmenez l'accusé.

En s'en allant, l'accusé serre la main à son avocat.

Le conseil, après avoir délibéré pendant plus d'une heure, rapporte le verdict suivant :

1° Sur le premier chef (offenses au chef du pouvoir exécutif), l'accusé est reconnu non coupable à l'unanimité;

2° Sur le second chef (attentat ayant pour but de changer et de modifier la forme du gouvernement), l'accusé est déclaré coupable, à la majorité de 6 voix contre 1;

3° Sur le troisième chef (excitation à la guerre civile), l'accusé est reconnu non coupable, à la majorité de 5 voix contre 2;

4° Sur le quatrième chef (distributions d'armes et de munitions), l'accusé est déclaré coupable à l'unanimité;

5° Sur le cinquième chef (embaufrage), l'accusé est reconnu coupable à l'unanimité.

Le conseil admet cependant les circonstances atténuantes, et condamne en conséquence Roque de Fillol à la peine des travaux forcés à perpétuité et de la dégradation civique.

Marques d'étonnement dans l'auditoire, chuchotements dans une partie de la salle.

M. le président, s'adressant au public.—Je vous prie de garder le silence; vous n'avez rien à dire.

La séance est levée à midi et demi.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 août

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif.—Les deux propositions m'imposent le droit de vous adresser quelques paroles brèves et sincères dont vous comprendrez la nécessité. La tâche que j'accomplis tous les jours est accablante pour mon âge, mais j'en suis dédommagé par les témoignages de confiance que je reçois de vous.

Les deux propositions, à mon avis, méritent l'urgence. Je vous prie de croire que je suis complètement étranger à leur présentation. Je ne désire rien, mais je suis prêt à me soumettre à ce qui peut m'être imposé par cette assemblée.

La question une fois posée doit être résolue. Je demande donc l'urgence pour que les deux propositions soient affranchies de la formalité du passage par la commission d'initiative.

Entre les deux propositions, je me garderai de faire un choix; si vous repoussiez l'urgence sur l'une ou l'autre ce serait amoindrir une confiance à laquelle j'attache trop de prix. L'urgence ne signifiera pas que telle ou telle proposition l'a emporté; elle signifiera seulement que l'Assemblée comprend la nécessité de résoudre immédiatement la question qui lui est soumise. (Applaudissements sur tous les bancs. Longue agitation. La séance est momentanément suspendue.)

Le duc de Larocheffoucauld Bissaccia, en présence de l'agitation qui règne au sein de la chambre, demande une suspension formelle de la séance.

A gauche : Non ! non !

Le président déclare qu'il a le devoir strict de soumettre à ses collègues toute demande qui lui est faite. En conséquence, il va consulter l'Assemblée sur la proposition du duc de la Rochefoucauld. (Applaudissements à droite.—Rumeurs à gauche.)

M. Thiers.—Dans la situation présente, je ne voudrais pas qu'une violence quelconque fût faite à une partie de mes collègues. S'il leur faut quelques moments de réflexion, je supplie l'Assemblée de leur accorder. (Mouvements divers.)

A droite : Oui !

A gauche : Non !

Le président met aux voix la question de la suspension de la séance jusqu'à 4 h. 25 m.

La suspension est votée à l'unanimité.

4 h. 10 m. La séance est suspendue.

M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, arrivé depuis quelques instants, est dans la tribune diplomatique.

Tout à l'heure, le général comte de Palikao s'est présenté au vestibule du palais de l'Assemblée. Il s'est dirigé vers la porte de l'escalier qui livre passage aux députés. Mais l'huissier de service lui a refusé le passage, et l'ancien ministre de la guerre de l'empire a dû se résigner à prendre le chemin des simples mortels.

La séance est reprise à 4 h. 45.

M. le président.—Le président du conseil a manifesté le désir que les deux propositions déposées, l'une par M. Rivet, l'autre par M. Adnet, fussent jointes ensemble et comprises dans un seul et même vote. Je mets donc l'urgence aux voix.

L'urgence sur les deux propositions est déclarée à l'unanimité.

M. le président.—Les deux

propositions sont renvoyées à l'examen des bureaux.

Plusieurs voix : A jeudi.  
M. le président.—On demande que les deux propositions soient mises à l'ordre du jour de jeudi. Il n'y a pas d'opposition ?

De toutes parts : Non ! non !

Le président.—Les deux propositions seront mises à l'ordre du jour de jeudi. Veut-on deux commissions ?

De toutes parts : Non ! non !

Le président.—Les deux propositions sont renvoyées à une même commission.

M. Dahirel rappelle qu'il a déposé une proposition de constitution. Il espère que sa proposition, plus complète que ce qui a été proposé tout à l'heure, viendra aussi à l'ordre du jour.

M. Baze demande la même faveur pour sa proposition.

M. de Belcastel monte à la tribune.

A droite : Non ! non !

A gauche : Parlez !

Le président.—L'Assemblée va être consultée sur le jour où les propositions Dahirel et Baze seront mises à l'ordre du jour.

M. de Belcastel dépose une proposition portant : 1° L'Assemblée n'entend pas préjuger la question de gouvernement; 2° l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir proclamé la forme définitive du gouvernement. (Vifs applaudissements à droite.)

M. de Belcastel demande l'urgence sur sa proposition.—L'urgence est mise aux voix par assis et levé. Tous les membres présents du gouvernement, MM. Thiers, Lambrecht et Puyser-Quertier s'élèvent contre l'urgence.

Après une première épreuve douteuse, le président constate que l'urgence n'est pas déclarée. (Réclamations à droite.)

Le président répond que le bureau, par quatre voix contre 2, a dit que l'urgence n'était pas déclarée.

Le marquis de Castellane, l'un des membres du bureau, confirme le dire du président, mais il demande à présenter une observation tendant à dire qu'il serait opportun de procéder à une nouvelle épreuve.

Un membre répond que le premier devoir d'une assemblée délibérante est de respecter les décisions de son bureau.

Le président maintient le vote. (Applaudissements à gauche.)

L'incident est clos.

Un membre demande que l'Assemblée, revenant sur son vote d'hier, décide qu'il n'y aura pas séance lundi.

L'Assemblée, consultée, décide qu'il n'y aura pas séance lundi.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la prochaine séance qui s'ouvrira mercredi à deux heures.

1. Tirage au sort des bureaux;
2. Propositions Baze et Dahirel;
3. Suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 h. 10 m.

### CRIME DE VÉLIZY

On lit dans le Gaulois : Nous avons dernièrement rendu compte d'un assassinat accompli, en plein jour, dans une rue de Versailles, sur une jeune fille de seize ans Mlle Hulette.

Un crime de même nature, un nouvel assassinat, vient d'être accompli à trois kilomètres de Versailles, à Vélizy, dans des conditions restées jusqu'à ce jour très mystérieuses.

Mercredi dernier, un peintre de Paris, M. X..., en coupant à travers bois afin de gagner plus facilement le chemin de fer, aperçut, dans un fourré, une forme blanche qu'il reconnut bientôt être celle d'une jeune fille.

Elle semblait endormie. La face était tournée contre terre et les bras repliés sous le corps; quant aux vêtements, ils ne semblaient pas avoir été dérangés.

L'artiste s'approcha et bientôt il put constater qu'il avait devant lui la victime d'un horrible assassinat.

La victime avait quinze ans et demie, c'était la nommée Joséphine Allorge, dont les parents habitent Vélizy.

Elle avait disparu depuis la veille, sans qu'on sût la direction qu'elle avait suivie, et, il n'y avait plus aucun doute, c'est là qu'elle avait été tuée.

Les arbres d'alentour, les fougères sur lesquelles reposait le corps, étaient teints de sang, et la figure de la malheureuse jeune fille avait été tellement abîmée par les coups de l'assassin, qu'elle était presque méconnaissable.

Cette fille était un peu faible d'esprit, mais très-aimée des habitants de la commune, où elle consacrait tout son temps aux soins qu'exigeait sa jeune sœur, âgée de deux ans.

D'un caractère peureux, elle ne sortait jamais pour aller seule dans la forêt; il paraît donc impossible qu'elle se soit rendue de son propre mouvement dans l'endroit écarté et désert où a été trouvé son cadavre.

M. Ragon, procureur de la République à Versailles, est parti immédiatement pour Vélizy, accompagné d'un juge d'instruction et hier matin il s'est rendu de nouveau sur le théâtre du crime.

Les investigations ont amené la découverte, à l'endroit même où la malheureuse enfant a été assassinée, des deux boucles d'oreilles de la victime et de plusieurs de ses dents qui, chose bizarre, n'avaient pas été cassées, mais paraissaient avoir été arrachées de leurs alvéoles.

On se perd en conjectures sur le profond mystère et sur les causes qui ont pu amener un crime aussi odieux.

On nous dit cependant que la mère de la jeune fille tuée, la femme Allorge, aurait été mise en état d'arrestation. La justice serait par conséquent sur la trace des coupables et nous ne doutons pas qu'elle n'arrive bientôt à la découverte de la vérité complète.

Les marchands peuvent s'adresser aux bureaux suivants :

Pour le Défenseur des Droits de l'Homme et le Vengeur,

A la Guillotière, chez M. GRANDCOURS de Brosse, 15;

Aux Brotteaux, chez PERRACOURT, cours Vitton, 40;

A Vaise, Bureau de Tabac, quai Vaise, 1, en face le Port-Mouton;

A la Croix-Rousse, rue d'Arterlitz, 25.

A Tarare, chez M. SERRE, de Savoie; M. PARIEL, buraliste, Pécherie.

Le Gérant : VILLARD.

Lyon.—Imprimerie de LÉPAGEZ et C<sup>o</sup>

